



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 02 novembre 2023

#### **TEMPÊTE CIARAN : POINT SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION**

La tempête Ciaran a touché très fortement l'ensemble du Finistère cette nuit.

Les vents très violents et les rafales qui se sont succédés tout au long de la nuit ont provoqué la chute de très nombreux arbres, branches et lignes électriques ou téléphoniques sur l'ensemble du réseau routier. Ces vents ont également provoqué des pannes électriques et téléphoniques majeures. Des chutes d'arbres, de pylones et d'objets déstabilisés menacent encore à cette heure.

Considérant l'état des routes entravées par de nombreux obstacles et les risques auxquels s'exposeraient les automobilistes en empruntant le réseau routier, notamment du fait des chutes d'arbres qui peuvent encore se produire, le Préfet du Finistère a donc décidé d'interdire depuis ce matin toute circulation sur l'ensemble du réseau routier finistérien (routes vicinales, communales, départementales et nationales) - cette interdiction n'est pas applicable aux services de santé et de secours, aux forces de l'ordre, et aux opérateurs de réseaux en intervention, aux agents des collectivités réquisitionnées ainsi qu'aux élus et personnels d'astreinte des collectivités et de l'État.

#### **Cette interdiction générale de circulation reste en vigueur mais s'assouplit progressivement.**

Grâce à l'investissement des services des routes départementales, communales (Conseil départemental) et nationales (Direction des routes Ouest), ainsi que des pompiers et des gendarmes renforcés par des moyens nationaux (section de travaux publics des FORMatio Militaires de la Sécurité Civile – FORMISC) **certaines axes sont d'ores et déjà sécurisés et réouverts à la circulation, sous des conditions de vitesses abaissées de 20 km/h.**

Il s'agit notamment :

\* des routes nationales RN 12, de l'intégralité de la RN 165 dans le sens Lorient-Brest, le tronçon entre Quimper et Lorient de la RN 165 dans le sens Lorient-Brest ;

#### **Contact presse**

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21  
Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

\* des voies de circulation au sein de l'agglomérations de Brest ;

\* des routes départementales signalées sur la cartographie consultable sur <https://www.inforoute29.fr/>

**Cette levée progressive d'interdiction de circulation se prolongera au fur et à mesure de l'avancement des opérations de dégagement et de mise en sécurité des routes, sans qu'il soit néanmoins possible à cette heure d'en indiquer l'échéance. L'ensemble des services est mobilisé pour que le retour en sécurité de l'ensemble du réseau soit le plus rapide possible.**

Par ailleurs, le trafic des transports en commun (hors transports urbains) et des poids lourds (hors animaux vivants) reste à ce stade interdit sur l'ensemble du territoire sur les seuls axes réouverts.

Accès à l'eau, la téléphonie et l'électricité :

- Il n'est pas constaté à ce stade de défaut d'alimentation en eau potable.
- De très fortes perturbations affectent le réseau téléphonique que les opérateurs s'emploient à résoudre (notamment si votre téléphone ne parvient pas à joindre les secours, tentez d'utiliser un téléphone d'un autre opérateur).
- Près d'un foyer sur 2 était en rupture d'alimentation électrique ce matin ; les équipes d'Enedis renforcées par leurs moyens nationaux oeuvrent au rétablissement du réseau en priorisant les sites sensibles.

Le Préfet du Finistère rappelle que la **Cellule d'Information du Public (CIP) reste activée. Elle peut être jointe pour toute question au 02 90 77 29 00.**

Toute personne subissant une coupure électrique est invitée à se manifester afin que des solutions lui soient apportées.

Le standard de la préfecture reste également activé au 02 90 77 20 00.

Pour les urgences opérationnelles, il est rappelé que les personnes doivent composer le 18 ou le 112 (pompiers), le 15 (SAMU) ou le 17 (police et gendarmerie).